



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 12 septembre 2018

# Communiqué de presse

## Consignes aux plaisanciers

En prévision de l'approche de la tempête tropicale Isaac vers l'arc antillais, la Direction de la Mer de la Martinique invite les plaisanciers à se préparer en conséquence par :

- un suivi des bulletins de météorologie nationaux (<http://www.meteofrance.gp>) ;
- une sécurisation des navires (amarrage renforcé, mouillage en zone abritée, etc).

En ce qui concerne la baie du Marin, il est rappelé que l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2018 réglementant le mouillage des navires dans les abris naturels dits « trous à cyclone » du Cul de sac du Marin autorise le mouillage temporaire dans les « trous à cyclone » :

- à compter de la diffusion d'un bulletin météorologique spécial (BMS) élaboré par les services de météorologie nationale (MétéoFrance) et concernant la Martinique ;
- lors d'alertes cycloniques à compter du passage de la Martinique en vigilance jaune « ouragan ».

Les navires devront quitter au plus tard 48h après la fin du BMS, ou 72h après le retour de la Martinique en vigilance verte « ouragan ».

### Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –  
[florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr](mailto:florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr)

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

Suivez l'actualité de

*L'Etat en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972